

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

#LeNomdeMaRégion



Futur nom de la Région Les élus régionaux font leur choix

DOSSIER DE PRESSE

Assemblée plénière

Vendredi 24 juin 2016

« Ce nouveau nom sera notre étendard sur le territoire national et à l'international »



Crédit photo Luc Béziat

« Comme je m'y étais engagée, le nouveau nom de la Région est issu d'un processus de détermination inédit et exemplaire, associant l'ensemble des habitants, mais également tous les acteurs politiques, économiques, associatifs, culturels, sportifs, ainsi que des experts.

Je souhaite un nom fédérateur, porteur d'ambitions collectives et d'une identité commune. Exigences et méthode ont été essentielles tout au long de ce processus qui a pris la forme d'une consultation innovante, démocratique et transparente, et qui a permis au plus grand nombre de citoyennes et de citoyens de donner leur avis sur le nom de leur région. Près de 204 000 personnes y ont participé, ce qui constitue un grand succès. Aux élus régionaux de se prononcer aujourd'hui sur le nom qu'ils souhaitent donner à notre territoire.

Pour moi, ce nom doit être ancré dans notre Histoire, dans notre identité et notre géographie. Ce nom est un véritable acte de naissance. Il doit être parlant, fédérer, exprimer notre identité commune, porter notre ambition ici et ailleurs. Ce nouveau nom de la région sera notre étendard sur le territoire national et à l'international. »

Carole Delga

Présidente de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

UNE RESOLUTION UNIQUE EN 6 POINTS

Ce 24 juin, les 158 élus régionaux s'expriment sur une résolution unique portant sur les 6 points suivants :

- l'avis au Gouvernement fixant le nom définitif de la région,
- l'avis au Gouvernement fixant le chef-lieu définitif de la région,
- l'emplacement de l'Hôtel de Région,
- les lieux de réunion du Conseil régional et de ses commissions,
- les lieux de réunion du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et de ses sections,
- le programme de gestion des implantations immobilières du Conseil régional.

DESIGNATION DU NOM DE LA REGION

Carole Delga : « Une démarche inédite, ambitieuse, démocratique et exemplaire »

Lancée par la Commission permanente du 11 mars, la consultation sur le nom a permis à un maximum de concitoyen-ne-s d'être consulté-es et de donner leur avis sur le futur nom de leur région. Cette consultation s'est déroulée en plusieurs phases :

□ Une 1^{ère} phase institutionnelle

Celle-ci a permis de recueillir l'avis des acteurs institutionnels du territoire et de déterminer une liste de noms possibles avec la saisine du CESER et la consultation des élus, des chefs d'entreprise et des organisations représentatives. Sur proposition du Bureau de l'Assemblée, un « Comité du Nom de la Région » a été créé. Il était composé de 30 membres issus de la société civile et de tous les territoires et respectant la parité hommes/femmes, afin d'éclairer l'institution régionale dans sa réflexion, de débattre d'un nouveau nom, de suivre la mise en place de l'ensemble du processus de consultation et de formuler des avis sur l'ensemble de la démarche. Le Comité du Nom sous l'animation de Martin Malvy, ancien Président de la Région Midi-Pyrénées, a proposé une première liste de 8 noms sur la base des retours institutionnels et des milliers de suggestions citoyennes recueillies sur le site Internet de la Région.



Comité du nom de la Région, 23 mars 2016
crédit photo Lydie Le Carpentier

□ Une 2^{ème} phase citoyenne

L'assemblée plénière du 15 avril dernier a retenu une liste de 5 noms :

- Languedoc,
- Languedoc-Pyrénées,
- Occitanie,
- Occitanie-Pays Catalan,
- Pyrénées-Méditerranée.

C'est sur la base de cette liste que s'est tenue la seconde phase de la consultation qui s'est achevée le 10 juin dernier à minuit. La population a pu exprimer démocratiquement sa préférence grâce à une large consultation, basée sur des techniques apportant la plus grande fiabilité et sécurité et ouverte à toutes les personnes âgées de 15 ans au minimum habitant la région ou y ayant des attaches.

La consultation s'est déroulée par Internet sur le site de la Région ou en remplissant des bulletins diffusés notamment par le journal de la Région distribué dans les boîtes aux lettres ou dans la presse régionale. Les concitoyen-ne-s ont exprimé leur choix par ordre de préférence en classant l'intégralité des 5 options retenues.

Cette phase de consultation citoyenne s'est traduite également par une sensibilisation de la jeunesse, pour une éducation à la citoyenneté, dans les lycées, les CFA et les écoles régionales de la 2^{ème} chance.



crédit photo Région LRMP



crédit photo Région LRMP

□ **Les résultats : 203 993 avis validés par huissiers et « Occitanie » en tête**

Conformément au planning annoncé par la Présidente Carole Delga, le processus de consultation de la population de Languedoc Roussillon Midi Pyrénées s'est achevé le 15 juin après la validation des derniers bulletins papiers, le cachet de la poste faisant foi, et surtout la phase ultime de vérifications pour éviter de possibles doublons entre la participation numérique et la participation papiers.

Cette phase était essentielle pour garantir la transparence et l'exemplarité de cette consultation unique en son genre en France :

- Un huissier de justice a constaté le vendredi 10 juin à minuit le nombre d'avis reçus sur la plateforme internet dédiée : 164 826 participants.
- Un huissier de justice a constaté le mercredi 15 juin le nombre de bulletins validés reçus par courrier : 39 167 participants.

La consultation auprès de la population, ouverte par la Région entre le 9 mai et le 10 juin, sur les cinq noms proposés par délibération a donc reçu au total 203 993 avis.

La méthode de calcul mathématique de Condorcet a été appliquée, afin de permettre une prise en compte fine et équitable de l'ensemble des avis exprimés, par ordre de préférence, de 1 à 5. Cette méthode a permis de déterminer le classement des diverses propositions de noms, mais aussi combien de fois chacune d'entre elles est arrivée et en quelle position.

Ces résultats ont été transmis le 16 juin à la Présidente Carole Delga qui les a ensuite présentés à l'exécutif régional. Rappelant le caractère inédit de cette consultation – aucune autre région française n'ayant fait le choix d'une démarche de cette ampleur – elle a souligné la qualité et la transparence du processus qui a été mis en œuvre et adopté par les élus régionaux : *« Chaque étape de la consultation (courriers institutionnels, comité du Nom, CESER...) a enrichi notre réflexion et transparence et exemplarité ont guidé ce processus jusqu'au bout. Conformément à la méthode de calcul mathématique de Condorcet, « Occitanie » remporte l'ensemble de ses duels avec les 4 autres noms proposés. « Languedoc Pyrénées » arrive en seconde position des duels gagnés »,* a indiqué Carole Delga.

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

#leNomdeMaRegion



UNE REGION, CINQ NOMS

LES RESULTATS

203 993
AVIS
SUR LE NOM DE LA REGION



Languedoc



Languedoc
Pyrénées



Occitanie

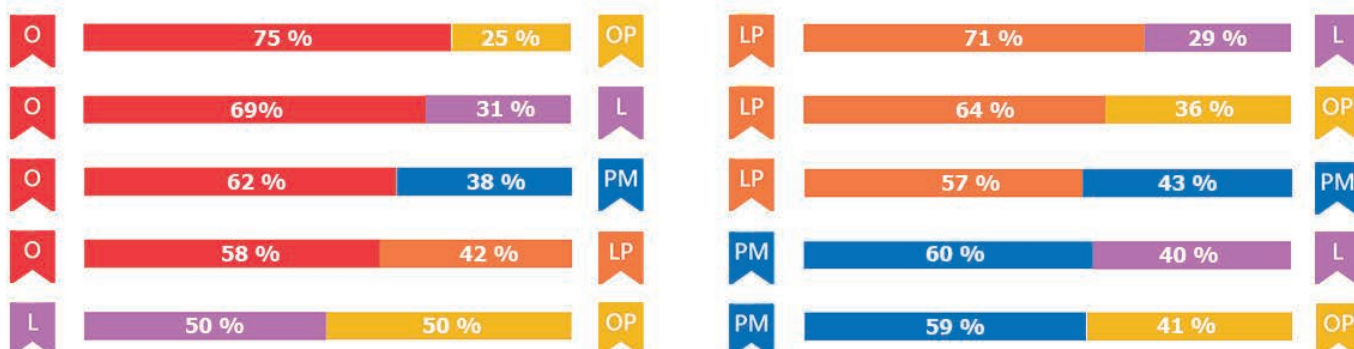


Occitanie
Pays Catalan



Pyrénées
Méditerranée

RESULTATS DES DUELS SELON LA METHODE CONDORCET (en %)



N° RANG	NOM DES PROPOSITIONS				
	Occitanie	Languedoc-Pyrénées	Pyrénées-Méditerranée	Occitanie-Pays Ctalan	Languedoc
Rang 1	91 598	35 310	31 867	24 784	20 434
Rang 2	30 115	53 497	49 096	35 765	35 520
Rang 3	24 839	65 481	47 280	30 977	35 416
Rang 4	35 108	44 292	37 563	41 556	45 474
Rang 5	22 333	5 413	38 187	70 911	67 149
TOTAL	203 993	203 993	203 993	203 986	203 993

Les élus régionaux réunis en Assemblée plénière aujourd'hui s'expriment donc sur l'avis donné au Gouvernement. Sur proposition de la Présidente Carole Delga, le nom « Région Occitanie » est soumis au vote des élus.

Il est également proposé que ce nom qui incarnera désormais la région soit enrichi dans la communication institutionnelle de la Région, par une référence permanente aux Pyrénées et à la Méditerranée. Ces termes pourront être traduits en langues catalane et occitane.

Cette proposition sera transmise par la suite au Gouvernement avant le 1^{er} juillet. Le Gouvernement saisira le Conseil d'Etat qui doit émettre un avis par décret au plus tard le 1^{er} octobre.

CHEF-LIEU DEFINITIF

Le Préfet de Région a transmis à la Présidente le projet de décret qui fixe le chef-lieu de la Région, c'est-à-dire l'implantation de la Préfecture de Région, à Toulouse. Le siège de l'Hôtel de Région sera à Toulouse, 22 boulevard du Maréchal Juin. Il servira de domiciliation aux administrations sociales et fiscales, ainsi qu'aux juridictions en cas de contentieux.

LIEUX DE REUNION

- ▶ Les lieux de réunion du Conseil régional (Assemblée plénière) : dans l'aire urbaine de Montpellier.
- ▶ Des commissions permanentes : dans l'ancien Hôtel de Région à Montpellier (201 avenue de la Pompignane) ou à titre exceptionnel dans un autre lieu de la région comme le prévoit le règlement intérieur.
- ▶ Les commissions sectorielles pourront se tenir alternativement à Toulouse et à Montpellier, ou encore par visioconférence.
- ▶ Les lieux de réunion du Conseil économique social et environnemental (CESER) se dérouleront dans l'agglomération de Toulouse et dans celle de Montpellier pour les séances plénières. Les sections et commissions du CESER se réuniront sur les deux sites de Montpellier et Toulouse et dans tout autre lieu de la région. Elles pourront également se dérouler en visioconférence.

Enfin, le Conseil régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées est organisé sur plusieurs sites à Montpellier et Toulouse pour accueillir les services de l'administration régionale, ainsi que les bureaux des membres des Assemblées régionales.

LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

CONTACTS PRESSE

Service de presse Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées

05 61 33 53 49 | 52 75 - 04 67 22 80 47 | 81 31

service.presse@midipyrenees.fr

presse-region@cr-languedocroussillon.fr

www.regionlrmp.fr